

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**16 MARS 2018**

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Jean-Marie EMERIC, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

**Représenté:**

Nathalie JACQUOT PAR Isabelle LOMBART, Jean-Charles GUIRAN par Colette FABRON, Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 9 mars 2018 par courrier à leur domicile.

**Demande de modification de l'ordre du jour :**

**\* Report d'une décision**

-Animations estivales 2018

- Approuvée à l'unanimité

**Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 16 février 2018**

- Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

**Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal individuel 914 du 16/02/2018 : Marché de prestations - Gestion de Communication Globale Print et Digitale avec la Sarl Tinée Services Informatiques.

Arrêté Municipal individuel 915 du 01/03/2018 : Convention pluriannuelle de pâturage pour le secteur de Pleste et Ballet (Salso) avec M. Dominique DENIMAL à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 5 ans.

Arrêté Municipal individuel 916 du 27/02/2018 : Marché de prestations de service pour l'organisation de Manifestations protocolaires et festives avec M. Lionel KARAKOZIAN.

### **378/ Métropole – Convention itinéraire «Auron – Nice» en VTT à assistance électrique**

Considérant que dans le cadre du schéma de développement de l'itinérance élaboré en 2014 par la Métropole Nice Côte d'Azur, le parcours « Auron – Nice » en VTT à assistance électrique est l'un des itinéraires majeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention avec la Métropole relative aux modalités d'usage, à l'autorisation de passage, aux aménagements, à l'entretien et à la promotion de l'itinéraire « Auron-Nive » praticable en VTT à assistance électrique empruntant des portions de sentiers et de pistes hors du « Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des Alpes-Maritimes »

### **379/ Avancements de grade et modification du tableau des effectifs**

Est approuvée, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22h40min),
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30heures)
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

et la suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (22h40min),
- 4 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (30heures)
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet.

### **Budgets 2018**

#### **\* Budget Annexe – Services annexes d'Auron**

Montant global arrêté à la somme de 616 738 € ne comprenant aucune opération d'investissement.

Ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **\* Budget Annexe – Service régie de transports**

Le montant global est de 60 000 € pour les frais d'entretien, de carburant et de personnel.

Ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

### **\* Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal approuve les subventions suivantes :

Associations	Montants attribués
Ass Collège Jean Franco	1500 €
Ass École de danse des 2 vallées	1000 €
Ass Route de la Bonnette	4000 €
Ass les chats du Mercantour	1000 €
Ass APE Ecole	2000 €
Comité des fêtes de St Etienne	20 000 €
Comité des fêtes de Douans	3000 €
Comité des fêtes de La Blache	2000 €
Comité des fêtes de Roya	2500 €
Les Copains de la Tinée	870 €
Société de chasse	2000 €
Team Alpi Mercantour	2500 €

### **\* Budget Principal**

Montant global arrêté à la somme de 13 783 014.83 € comprenant la section de fonctionnement pour 8 222 687.30 € et la section d'investissement pour 5 560 327.53 €.

Ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **380/ Fonds de concours voirie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la participation financière de la commune de St Etienne de Tinée à hauteur de 166 666 € pour l'aménagement du boulevard d'Auron et du parvis de la télécabine de la Pinatelle, ainsi que les termes de la convention à intervenir avec la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de ce fonds de concours.

### **381/ Les Eterlous Complément de Tarifs 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le complément de tarifs 2018 des Eterlous à savoir :

Journée Mercredi et Vacances scolaire : journée de 8h00 à 18h00

QUOTIENT	TARIFS
Quotient $\leq$ 600	5.4 € / jour
Quotient 600 $>$ 1200	5.4 € $>$ 10.80 € / jour
Quotient $>$ ou = 1200	10.8 € / jour

Mercredi: Tarif à la  $\frac{1}{2}$  journée

$\frac{1}{2}$  journée matin : de 8h - 13h  
 $\frac{1}{2}$  journée après-midi : 13h - 18h

QUOTIENT	TARIFS
Quotient $\leq$ 300	2.7 € / $\frac{1}{2}$ jour
Quotient 300 $>$ 600	2.7 € $>$ 5.4 € $\frac{1}{2}$ jour
Quotient $>$ ou = 600	5.4 € / $\frac{1}{2}$ jour

**382/ Avis du conseil municipal sur la procédure d'expropriation en cours : Piste du Riou**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions), émet un avis favorable à la procédure d'expropriation engagée par le Syndicat Mixte des stations du Mercantour sur la piste du Riou.

**ETAT CIVIL**

Le Maire,

Colette FABRO

